

F. HENRI BURIN DES ROZIERES

“Lutter contre les injustices est une priorité évangélique”

ENTRETIEN

De la France au Brésil, partageant la vie des immigrés & des paysans « sans-terre », il n'a cessé de combattre les injustices. À 86 ans, frère Henri Burin des Roziers, dominicain, revient sur ses combats.*

par Catherine Escrive * photo Florence Brochoire

Pourquoi avez-vous consacré votre vie à la défense des plus pauvres ?

La révolte contre les injustices, voilà ma motivation essentielle ! Ma première prise de conscience a eu lieu en 1946. J'avais 16 ans et je venais de vivre l'Occupation. Dans ma famille, les valeurs de la Résistance étaient très importantes. Je me suis engagé au sein des Conférences Saint-Vincent-de-Paul. J'ai visité des familles ouvrières à Paris et l'une d'elles m'a marqué : les parents et leurs huit enfants se serraient dans un taudis. Et moi, lycéen, je vivais dans un appartement très confortable. Ce contraste m'a beaucoup questionné.

Après mai 1968, vous décidez de vous immerger dans le monde ouvrier.

Oui, ma thèse de droit soutenue, une fois ordonné prêtre, j'ai commencé comme conducteur de camion à Besançon (Doubs). J'y ai fait des rencontres fraternelles avec des travail-

leurs, immigrés pour la plupart. Leurs conditions de vie étaient difficiles. En vivant avec eux en HLM, je me suis senti en cohérence avec l'Évangile. J'ai appris à militer, protester, dénoncer. C'est l'un des moments les plus purs de mon engagement, car j'étais seul face à ma propre liberté. Nous, dominicains, sommes appelés à nous mettre en chemin sur les pas du Christ. Cet appel, j'ai décidé d'y répondre en luttant contre les inégalités.

En 1978, vous vous envoliez pour le Brésil. À 48 ans, pourquoi ce changement de vie radical ?

J'avais fait la connaissance de dominicains brésiliens exilés qui avaient pris parti contre la dictature militaire. Le régime les avait torturés, et ils s'étaient réfugiés en France. Leurs témoignages m'avaient bouleversé. Notre province dominicaine les soutenait. Je savais qu'il y avait des combats juridiques à mener sur place. Je me suis porté volontaire pour partir.

Vous êtes surnommé « l'avocat des sans-terre »...

J'ai exercé mon métier d'avocat auprès des paysans pauvres, dans

l'État du Parà. Ces familles exploitaient des terres depuis longtemps mais ne parvenaient pas à obtenir de titres légaux de propriété. Elles étaient à la merci des gros propriétaires qui les expulsaient, s'emparant de leurs terres par la force et les laissant sans moyen de subsistance. Elles ont été appelées les « sans-terre ». J'ai été menacé par des propriétaires contre lesquels j'avais plaidé. En 2005, ma tête était mise à prix et j'ai dû être placé sous protection fédérale.

Concrètement, de quelle manière défendiez-vous les victimes ?

Je leur disais : « Ne quittez pas votre terre, même sous la menace ! Résistez ! » Du coup, les familles attendaient que justice soit rendue. Mon second objectif était la lutte contre l'impunité : je mettais tout en œuvre pour que les auteurs de crimes contre les sans-terre soient jugés. Je n'étais guère animé de miséricorde chrétienne. Je défendais la dignité humaine.

Quelle était votre vie quotidienne ?

Je vivais dans une petite maison. Mais je ne me suis jamais senti



seul car ma communauté m'a toujours accompagné. Cette solidarité s'exprimait, par exemple, à travers des pétitions soutenant la cause des sans-terre. Je travaillais en collaboration étroite avec la Commission pastorale de la terre, une ONG qui a joué un rôle central. Aujourd'hui, de nombreux militants poursuivent le combat.

Où avez-vous puisé votre belle énergie ?

Mal logées, menacées, malades, les familles traversaient de grandes souffrances. J'ai tissé des liens très forts avec elles. Cette solidarité était la source vive de ma motivation. Même si nous n'avons pas gagné tous les procès, je suis certain que nos démarches ont travaillé les mentalités. Les véritables avancées, on les mesure rarement de son vivant.

Comment, dans les années 1980, l'Église brésilienne s'est-elle affirmée en faveur des pauvres ?

En permettant aux plus humbles, souvent isolés sur le territoire brésilien, de se constituer en communau-

tés ecclésiales autonomes. Les fidèles restaient en lien avec le curé de la paroisse, mais organisaient librement la vie de leurs églises locales. Cela a évité le cléricalisme, c'est-à-dire la domination des clercs. Le prêtre doit rester discret et ne pas décider à la place de la communauté.

À cette époque, au Brésil, que signifiait « pratiquer la théologie de la libération » ?

Née en 1968 sous l'impulsion du père péruvien Gutiérrez, cette théologie dit aux opprimés que leur situation n'est pas voulue par Dieu. Avec une priorité évangélique : la lutte contre la pauvreté. Plus on donne, plus on est capable de s'ouvrir aux besoins d'autrui. Je me suis engagé pour une libération concrète des paysans pauvres, mais aussi pour une libération spirituelle intérieure.

Comment avez-vous vécu l'élection du pape François ?

Avec une très grande joie ! Enfin un pape qui n'est ni italien ni européen ! L'Argentine, son pays natal, n'est pas le Brésil, mais il sait

que l'option préférentielle pour les pauvres (*l'engagement de l'Église en faveur des pauvres, NDLR*) est centrale pour l'Église latino-américaine. Il a veillé à ce que cette orientation soit inscrite dans les documents officiels.

Depuis plusieurs mois, des milliers de migrants se réfugient en Europe. Comment les aider ?

Il est fondamental d'établir un contact direct avec eux pour comprendre ce qui les pousse à l'exil. N'ayons pas peur des étrangers, allons vers eux librement, en étant à l'écoute de leurs besoins. Accueillons-les en évitant de faire les choses à leur place. C'est ce que nous propose Jésus dans les Évangiles. Même dans un campement provisoire, un esprit communautaire doit être créé. C'est ainsi que l'on évite l'isolement, l'individualisme et la violence. En les accompagnant, nous devons montrer aux migrants la nécessité d'une organisation collective, coordonnée et solidaire. ●

* Il vient de publier, avec Sabine Rousseau, *Comme une rage de justice*, Éd. du Cerf, 176 p. ; 19 €.

F. HENRI BURIN DES ROZIERES

“Lutter contre les injustices est une priorité évangélique”

ENTRETIEN

De la France au Brésil, partageant la vie des immigrés & des paysans « sans-terre », il n'a cessé de combattre les injustices. À 86 ans, frère Henri Burin des Roziers, dominicain, revient sur ses combats.*

par Catherine Escrive * photo Florence Brochoire

Pourquoi avez-vous consacré votre vie à la défense des plus pauvres ?

La révolte contre les injustices, voilà ma motivation essentielle ! Ma première prise de conscience a eu lieu en 1946. J'avais 16 ans et je venais de vivre l'Occupation. Dans ma famille, les valeurs de la Résistance étaient très importantes. Je me suis engagé au sein des Conférences Saint-Vincent-de-Paul. J'ai visité des familles ouvrières à Paris et l'une d'elles m'a marqué : les parents et leurs huit enfants se serraient dans un taudis. Et moi, lycéen, je vivais dans un appartement très confortable. Ce contraste m'a beaucoup questionné.

Après mai 1968, vous décidez de vous immerger dans le monde ouvrier.

Oui, ma thèse de droit soutenue, une fois ordonné prêtre, j'ai commencé comme conducteur de camion à Besançon (Doubs). J'y ai fait des rencontres fraternelles avec des travail-

leurs, immigrés pour la plupart. Leurs conditions de vie étaient difficiles. En vivant avec eux en HLM, je me suis senti en cohérence avec l'Évangile. J'ai appris à militer, protester, dénoncer. C'est l'un des moments les plus purs de mon engagement, car j'étais seul face à ma propre liberté. Nous, dominicains, sommes appelés à nous mettre en chemin sur les pas du Christ. Cet appel, j'ai décidé d'y répondre en luttant contre les inégalités.

En 1978, vous vous envoliez pour le Brésil. À 48 ans, pourquoi ce changement de vie radical ?

J'avais fait la connaissance de dominicains brésiliens exilés qui avaient pris parti contre la dictature militaire. Le régime les avait torturés, et ils s'étaient réfugiés en France. Leurs témoignages m'avaient bouleversé. Notre province dominicaine les soutenait. Je savais qu'il y avait des combats juridiques à mener sur place. Je me suis porté volontaire pour partir.

Vous êtes surnommé « l'avocat des sans-terre »...

J'ai exercé mon métier d'avocat auprès des paysans pauvres, dans

l'État du Parà. Ces familles exploitaient des terres depuis longtemps mais ne parvenaient pas à obtenir de titres légaux de propriété. Elles étaient à la merci des gros propriétaires qui les expulsaient, s'emparant de leurs terres par la force et les laissant sans moyen de subsistance. Elles ont été appelées les « sans-terre ». J'ai été menacé par des propriétaires contre lesquels j'avais plaidé. En 2005, ma tête était mise à prix et j'ai dû être placé sous protection fédérale.

Concrètement, de quelle manière défendiez-vous les victimes ?

Je leur disais : « Ne quittez pas votre terre, même sous la menace ! Résistez ! » Du coup, les familles attendaient que justice soit rendue. Mon second objectif était la lutte contre l'impunité : je mettais tout en œuvre pour que les auteurs de crimes contre les sans-terre soient jugés. Je n'étais guère animé de miséricorde chrétienne. Je défendais la dignité humaine.

Quelle était votre vie quotidienne ?

Je vivais dans une petite maison. Mais je ne me suis jamais senti

seul car ma communauté m'a toujours accompagné. Cette solidarité s'exprimait, par exemple, à travers des pétitions soutenant la cause des sans-terre. Je travaillais en collaboration étroite avec la Commission pastorale de la terre, une ONG qui a joué un rôle central. Aujourd'hui, de nombreux militants poursuivent le combat.

Où avez-vous puisé votre belle énergie ?

Mal logées, menacées, malades, les familles traversaient de grandes souffrances. J'ai tissé des liens très forts avec elles. Cette solidarité était la source vive de ma motivation. Même si nous n'avons pas gagné tous les procès, je suis certain que nos démarches ont travaillé les mentalités. Les véritables avancées, on les mesure rarement de son vivant.

Comment, dans les années 1980, l'Église brésilienne s'est-elle affirmée en faveur des pauvres ?

En permettant aux plus humbles, souvent isolés sur le territoire brésilien, de se constituer en communau-

tés ecclésiales autonomes. Les fidèles restaient en lien avec le curé de la paroisse, mais organisaient librement la vie de leurs églises locales. Cela a évité le cléricalisme, c'est-à-dire la domination des clercs. Le prêtre doit rester discret et ne pas décider à la place de la communauté.

À cette époque, au Brésil, que signifiait « pratiquer la théologie de la libération » ?

Née en 1968 sous l'impulsion du père péruvien Gutiérrez, cette théologie dit aux opprimés que leur situation n'est pas voulue par Dieu. Avec une priorité évangélique : la lutte contre la pauvreté. Plus on donne, plus on est capable de s'ouvrir aux besoins d'autrui. Je me suis engagé pour une libération concrète des paysans pauvres, mais aussi pour une libération spirituelle intérieure.

Comment avez-vous vécu l'élection du pape François ?

Avec une très grande joie ! Enfin un pape qui n'est ni italien ni européen ! L'Argentine, son pays natal, n'est pas le Brésil, mais il sait

que l'option préférentielle pour les pauvres (*l'engagement de l'Église en faveur des pauvres, NDLR*) est centrale pour l'Église latino-américaine. Il a veillé à ce que cette orientation soit inscrite dans les documents officiels.

Depuis plusieurs mois, des milliers de migrants se réfugient en Europe. Comment les aider ?

Il est fondamental d'établir un contact direct avec eux pour comprendre ce qui les pousse à l'exil. N'ayons pas peur des étrangers, allons vers eux librement, en étant à l'écoute de leurs besoins. Accueillons-les en évitant de faire les choses à leur place. C'est ce que nous propose Jésus dans les Évangiles. Même dans un campement provisoire, un esprit communautaire doit être créé. C'est ainsi que l'on évite l'isolement, l'individualisme et la violence. En les accompagnant, nous devons montrer aux migrants la nécessité d'une organisation collective, coordonnée et solidaire. ●

* Il vient de publier, avec Sabine Rousseau, *Comme une rage de justice*, Éd. du Cerf, 176 p. ; 19 €.

